



Le jeudi 4 février 2021

Communiqué de presse

« Quel projet pour assurer la continuité de l'activité de cet établissement participant au service public hospitalier grenoblois ? »

Le Président de Grenoble-Alpes-Métropole, Christophe Ferrari, a décidé d'engager la Métropole dans le rachat des murs du GHM en préemptant et en proposant 37 millions d'euros pour cette reprise.

C'est tout à fait son droit. Mais c'est un **droit conditionné** car la préemption doit faire l'objet d'un **projet**. La loi est précise, ce projet doit avoir été entériné avant la vente concernée.

Quel est le projet porté par la Métropole pour le GHM ? Exercer un pouvoir en droit est une **grande responsabilité** qui nécessite de la rigueur.

Le Président de la Métropole assume pleinement la manœuvre politique que la préemption n'ira certainement pas jusqu'au bout, surtout à un prix inférieur au prix de vente initial. **Je ne crois pas que le droit soit un outil de manœuvre politique.**

Aujourd'hui, ce sont **les propriétaires des murs, Aésio Mutuelle (ex-Adrèa) et la Mutualité française de l'Isère (MFI), qui contestent la décision de préemption prise par la Métropole.**

Selon elles, la décision de la Métropole apparaît comme **infondée** et ne propose **aucun projet alternatif crédible**. Elle n'a **pas les moyens de financer les dépenses structurelles nécessaires pour moderniser le GHM.**

En tant qu'élus du territoire, nous devons nous interroger sur **les objectifs poursuivis par l'établissement en faveur de la cause publique.**

Je soutiens sans réserve l'ambition initiale du GHM, sa mission de service public, son statut d'ESPIC et ses salariés. Cet établissement est un **maillon indispensable de l'offre de soin en Isère et dans notre bassin de vie grenoblois.**

Au vu de la situation financière de cet établissement de santé, Aésio mutuelle et la Mutualité Française de l'Isère (MFI) ont choisi le groupe Doctégestio (« Avec ») pour qu'une **solution pérenne** soit apportée aux difficultés financières chroniques du GHM et **trouver un nouveau modèle pour assurer l'équilibre et la pérennisation de ses activités.**

Une évolution est donc nécessaire afin d'assurer la pérennité de cet acteur de la santé tout en préservant l'esprit mutualiste. Cette évolution, quelques soit l'acteur, est et reste nécessaire. **Le GHM ne peut pas rester au statut quo.**

Face à cette situation, **j'attends fermement la décision de justice sur la légalité de cette vente. Je condamnerai sans équivoque cet acteur si cette vente sous seing privé devait s'avérer illégal. Pas de répit pour ceux qui violent la loi.**

C'est pourquoi notre groupe MTPS à la Métropole à voter **pour** le vœu présenté par le Président de la Métropole pour le principe, **mais les outils choisis ne nous semblent pas pertinents.**

Nous aurons pris le soin d'avertir le Conseil métropolitain sur les risques juridiques et de contre-attaque qui pourraient nous coûter cher.

Contact Presse

Robin QUILES

Collaborateur parlementaire auprès d'Emilie CHALAS, Députée de l'Isère

126, rue de l'Université / 75007 Paris

robin.quiles@clb-an.fr / 01 40 63 63 59 / 06 70 76 09 88

emilie.chalas@assemblee-nationale.fr - <http://emiliechallas.fr/>